

## Actions de protection et de création d'habitats favorables aux espèces menacées

Fiche n° 1.6  
Priorité : lot 1

### 1. Description du projet

Le projet consiste en l'amplification du maillage écologique sur le territoire communal (et au-delà) par la restauration et la création d'habitats favorables aux espèces menacées, en vue de leur préservation et de leur développement sur le territoire.

Pour ce faire, le diagnostic de la biodiversité sur les parcelles appartenant à la commune à l'aide d'un outil d'analyse spécifique doit être réalisé. Cette étape préalable doit permettre de définir les éléments de la structure écologique principale (SEP) sur les parcelles communales ainsi que les enjeux et les pistes d'actions prioritaires à mettre en place pour conserver, préserver et développer la biodiversité et le maillage écologique sur ces parcelles.

En complément, la réalisation d'une étude du réseau écologique afin d'identifier les éléments de la SEP et les espèces sensibles présentes ou disparues dans l'ensemble du territoire communal et à proximité directe de celui-ci est à mettre en œuvre. En effet, dans la conservation de la nature, la réalité des communes limitrophes est également à prendre en compte : des espèces non présentes dans la commune peuvent être présentes sur le territoire d'une commune voisine et donc faire l'objet d'action pour favoriser leur retour. L'étude du réseau écologique doit donc également répondre à cet enjeu et compléter le diagnostic des parcelles communales.

Le projet se compose de plusieurs actions :

- Réaliser le diagnostic de la biodiversité des parcelles communales ;
- Réaliser une étude du maillage écologique ;
- Restaurer et créer des habitats en faveur des espèces sensibles du territoire communal ;
- Développer le maillage écologique du territoire communal (notamment entre les éléments de la structure écologique principale) ;
- Mise sous statut de protection des parcelles communales d'intérêt biologique (parcelles déjà reconnues en tant que Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ou dont le patrimoine naturel justifierait une protection)

Pour les points 3 et 4, plusieurs pistes d'actions se dégagent suite à l'analyse succincte des données « biodiversité » disponibles pour la commune de Ciney.

Mare et zones humides : les données « faune » du DEMNA mettent en avant la présence de 12 espèces d'amphibiens sur le territoire communal ou proximité directe : notamment l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le crapaud calamite (*Bufo calamita*), la salamandre (*Salamandra salamandra*), le triton crêté (*Triturus cristatus*) et la grenouille rousse (*Rana temporaria*). De nombreuses espèces d'odonates sont également présentes : dont la libellule fauve (*Libellula fulva*), l'agrion nain (*Ischnura pumilio*), le gomphe à pinces (*Onychogomphus*

forcipatus) ou encore Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*), pour citer quelques espèces présente sur la liste des espèces d'intérêts pour la désignation des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) . La présence de Cigogne noire (*Ciconia nigra*) en souffrance en wallonie suite à la prédation du raton laveur, mais observées sur le territoire de la commune de Ciney bénéficierait aussi de la réhabilitation de ces zones humides.

- Il est donc utile de mettre en œuvre des actions de gestion ou de restauration des zones humides de la commune ainsi que de développer un réseau de mares (en partenariat avec Natagriwal/Natagora notamment pour convaincre les agriculteurs d'instaurer des mares sur leur territoire) ;
- Actions de gestions ou de protection contre les espèces exotiques envahissantes qui portent préjudice aux espèces des zones humides

Cours d'eau : en ce qui concerne les cours d'eau, les cours d'eau de gestion communale (cours d'eau non navigable de 3e catégorie) comporte encore de nombreux obstacles : 8, dont 5 sont difficilement franchissables par la faune piscicole. Nombre d'entre sont pourtant situées en tête du bassin hydrographie du Bocq, qui a fait l'objet de travaux de restauration hydromorphologique sur sa partie aval dans le cadre du Projet life Walphy.

- La poursuite des travaux de restauration de la continuité écologique hydromorphologique des cours d'eau communaux est donc à envisager et complèteraient le maillage bleu
- Pour compléter les connexions, les bordures de cours d'eau communaux pourraient faire l'aménagement de plantation pour favoriser la ripisylve (notamment sur les parcelles communales en bord de cours d'eau, toute catégorie confondue) et donc permettre de connexion entre les différents éléments de la structure écologique liées par les cours d'eau.

### Trame verte

La reconnexion des éléments de la SEP et le développement du maillage écologique passe aussi par la reconstitution de la trame verte :

- Les chemins communaux (notamment sur des chemins enherbés qui pourraient être réhabilités afin d'allier mobilité douce et biodiversité), les parcelles communales, les espaces publics et pourraient faire l'objet de plantation
- Les milieux ouverts parcelles agricoles communale pourraient accueillir des plantations de haies pour recréer du bocage et des éléments de liaison écologique à travers la plaine agricole cinacienne
- L'entretien, la conservation et la valorisation des arbres remarquables est également à mettre en œuvre
- La plantation de verger pour maintenir et développer la population de chouette chevêche (*Athene noctua*)
- La présence de bois mort sur pied n'est pas non plus à négliger, notamment au sud de la commune, pour favoriser le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) présent à proximité du territoire communal et potentiellement sur la commune de Ciney.

Parmi les autres espèces observées sur le territoire communal ou à proximité directe :

- 19 espèces de chauves-souris, toutes présentes sur la liste des espèces d'intérêt communautaire : dont le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), l'oreillard gris (*Plecotus austriacus*), l'oreillard roux (*Plecotus auritus*), Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Supprimer les points d'éclairages pontentiellement superflus pour favoriser la faune nocturne
- Plusieurs espèces d'oiseaux : notamment le martinet noir (*Apus apus*), l'hirondelle des rivages (*Riparia riparia*), le cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)
- Parmi les reptiles : le lézards des murailles (*Podarcis muralis*) présent sur la liste des espèces d'intérêt communautaire

Un groupe de travail composé de mandataires, d'agents communaux, du DNF et de citoyens désireux de s'investir bénévolement en faveur de la biodiversité sera constitué afin de coordonner les différentes actions. Des organismes comme Natagora, Faunes et Biotopes, le Contrat de Rivière, ... seront également intégrés à la recherche.

## 2. Justification du projet

Lors des consultations citoyennes, y compris celles des enfants et des jeunes, le souci de protection des espèces menacées ainsi que l'urgence de recréer des habitats favorables à la faune et à l'avifaune locales ont été largement plébiscités. Les Cinaciens jeunes et moins jeunes s'étonnent, par exemple, de ne pas voir plus d'aménagements en faveur de la biodiversité dans le poumon vert de la ville, le Parc St Roch.

Le constat actuel de l'érosion de la biodiversité nécessite en réaction une implication forte pour préserver les habitats, la faune et la flore locale. Agir sur ce plan sur le territoire de Ciney permettrait de renforcer son image, son attractivité et d'améliorer le cadre de vie de la population cinacienne tout en répondant à un défi majeur de notre époque.

La densification du maillage écologique et la création/restauration d'habitats écologiques spécifiques renforceront également les services écosystémiques tant sur le plan de la régulation (stockage de l'eau dans les zones humides et donc réduction du risque d'inondation, augmentation de la population d'insecte et donc de la pollinisation) que sur le plan socio-culturel (reconnexion de l'homme à son environnement, sensibilisation à la nature ordinaire et extraordinaire).

### **Effets attendus**

- Renforcement du maillage écologique et augmentation de la biodiversité
- Augmentation de zones d'accueil de la faune et la flore locale
- Valorisation et protection de la nature et du paysage local

### **Lien avec d'autres fiches-projets**

- FP 3.8 : Préservation, restauration et création de couloirs écologiques

### **Alternative au projet**

/

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

	<b>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</b>
<b>1.3</b>	Préserver les zones de qualité environnementale et développer le maillage écologique en faveur de la biodiversité et d'activités humaines respectueuses de l'environnement (tourisme, loisirs, etc.)

### 4. Impacts du projet sur le développement durable

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Le projet aura des impacts positifs sur la biodiversité		X	
Le projet aura des impacts positifs sur les habitats protégés ou restaurés		X	
Le projet aura des impacts positifs sur la préservation sur les espèces menacées		X	
Le projet aura des impacts positifs sur la santé des Cinaciens	X		
Le projet aura un impact positif sur la qualité paysagère Cinacienne	X	X	

### 5. Localisation et statut

<b>Fiche d'identité du projet</b>	
<b>Nom et adresse</b>	/
<b>Périmètre d'intervention</b>	Territoire communal Le Groupe de Travail se chargera d'identifier les périmètres d'actions le plus pertinents sur lesquels agir.
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	Les plantations et autres aménagements seront réalisés dans le respect des caractéristiques des milieux naturels existants et des espèces végétales et animales en présence.
<b>Cadre légal</b>	Sans objet

<b>Statut de propriété</b>	Propriété publique communale
----------------------------	------------------------------

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commune</li> <li>• La CLDR</li> <li>• Le DNF</li> <li>• Le GT Biodiversité</li> <li>• Le service communal de l'environnement</li> <li>• Les jeunes, lors des consultations spécifiques</li> <li>• Les habitants, lors des réunions villageoises de consultation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLDR</li> <li>• CCATM</li> <li>• Le Groupe de Travail Biodiversité</li> <li>• Le DNF</li> <li>• Natagora</li> <li>• Faunes et Biotopes</li> <li>• Contrat de Rivière Lesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Ciney</li> </ul>

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
<b>SPW - Agriculture, ressources naturelles et environnement</b>	<b>Appel à projets BiodiverCité</b>
<b>Fonds communaux</b>	

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Choix de la CLDR de mettre la fiche projet en Lot 1.
- Les opportunités de subsides offertes par l'appel à projet BiodiverCité.

- État du dossier

À demander au service environnement

- Programme des travaux

A définir en fonction de l'étude du réseau écologique.

- Planification

Le projet se réalisera en différentes phases :

- Mise en place d'un groupe de travail ;
- Réaliser le diagnostic de la biodiversité des parcelles communales ;
- Réaliser une étude du maillage écologique ;
- Restaurer et créer des habitats en faveur des espèces sensibles du territoire communal ;
- Développer le maillage écologique du territoire communal (notamment entre les éléments de la structure écologique principale) ;
- Mise sous statut de protection des parcelles communales d'intérêt biologique (parcelles déjà reconnues en tant que Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ou dont le patrimoine naturel justifierait une protection).

- Démarches administratives à réaliser

- Désignation d'un bureau d'étude pour la réalisation de l'étude du réseau écologique
- Définition d'un programme d'action
- Pour la mise en place d'SGIB :
  - **Identification du potentiel du site** : Cette étape consiste à identifier les zones présentant un intérêt biologique exceptionnel en termes de biodiversité. Une étude de terrain est généralement réalisée pour évaluer la richesse écologique du site.
  - **Proposition de classement** : Sur la base des résultats de l'étude de terrain, une proposition de classement en tant que SGIB est formulée. Cette proposition est généralement faite par les autorités compétentes en matière de protection de l'environnement.
  - **Consultation publique** : Avant de procéder au classement du site, une consultation publique est généralement organisée pour permettre aux parties intéressées de donner leur avis sur la proposition de classement.
  - **Classement officiel** : Après avoir pris en compte les avis du public, les autorités compétentes prennent la décision de classer respectivement le site en tant que SGIB. Cette décision est généralement publiée au Moniteur.
  - **Mise en place de mesures de protection** : Une fois le site classé, des mesures de protection spécifiques sont mises en place pour préserver et restaurer la biodiversité du site. Cela peut inclure des restrictions sur les activités humaines susceptibles de nuire à l'environnement.
  - **Suivi et évaluation** : Enfin, un suivi régulier est effectué pour évaluer l'efficacité des mesures de protection mises en place et pour s'assurer que le site conserve son intérêt biologique exceptionnel.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût		
Article	Montant (TVAC)	Sources de financement
Etude du réseau écologique	30 000 € TTC	Commune
Réalisation de projets	25 000 € / an	Appel à projets BiodiverCité : 10 000 € Commune et partenaires : 15 000 €
Communication et sensibilisation	1000 €	Commune et partenaires (Contrat de Rivière, GAL, futur Parc Naturel)
<b>Total</b>	<b>56 000€</b>	

Projet rémunérateur  oui  non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de réunions du groupe de travail	4/an	Commune, via les comptes-rendus du Groupe de Travail
Etude du réseau écologique	1	Approbation par le Conseil Communal

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de mares/zones humides restaurées ou creusées	4/an	Statistiques communales Fiche projets retenues dans la cadre de l'appel à projet BiodiverCité

Nombre et qualité des espèces recensées	Hausse + 25% / an	Statistiques communales Etude du réseau écologique
Nombre de mètre de haies ou nombre d'arbres plantés	1km de haie/ an A raison de 4 plants par mètre et 1 haute tige tous les 10 mètres	Statistiques communales Yes We Plant
Nombre de mares/zones humides restaurées ou creusées	4/an	Statistiques communales Fiche projets retenues dans la cadre de l'appel à projet BiodiverCité

## 10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

### A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5

Sans objet

### B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet

### C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Sans objet

### D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Par des actions simples et efficaces, le projet visera à maximiser les impacts positifs en faveur de la biodiversité.

### E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le projet est entièrement consacré à la préservation, restauration et au développement de la biodiversité sur le territoire communal. Davantage de précisions seront disponibles une fois l'étude du réseau écologique réalisée.

### F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet permettra une participation de tous les habitants qui le souhaitent.



**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Sans objet

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

Sans objet